AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1030
FR0000062671-FS0425

22 juillet 2013

Déclaration de participation

GROUPE GORGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 juillet 2013, la Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], 1 069 519 actions GROUPE GORGE représentant 1 069 519 droits de vote, soit 8,40% du capital et 6,91% des droits de vote de cette société[2] ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations SA	1 069 519	8,40	1 069 519	6,91
Total CDC	**1 069 519**	**8,40**	**1 069 519**	**6,91**

Cette détention résulte de la constitution de la Banque Publique d'Investissement dans le cadre de laquelle :

- l'Etat a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'il détenait dans le Fonds Stratégique d'Investissement (le « FSI ») désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 49% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

- la Caisse des Dépôts et Consignations (« CDC ») a apporté le 12 juillet 2013 l'intégralité de la participation qu'elle détenait dans le FSI désormais dénommé « Bpifrance Participations », soit 51% du capital du FSI, à la société BPI-Groupe SA.

Compte-tenu de ces apports (et d'autres opérations réalisées simultanément dans le cadre de la constitution de la Banque Publique d'Investissement), BPI-Groupe SA est désormais détenue à 50% par la CDC et à 50% par l'Etat et l'EPIC BPI-Groupe, étant précisé qu'il est d'ores et déjà convenu que les titres de BPI-Groupe SA temporairement détenus par l'Etat seront reclassés auprès de l'EPIC BPI-Groupe au plus tard dans un délai de 4 mois, et est contrôlée conjointement par la CDC et par l'EPIC BPI-Groupe.

La CDC n'a franchi aucun seuil à l'occasion de ces opérations.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 12 731 843 actions représentant 15 481 683 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Par ailleurs, il est rappelé pour information que Bpifrance Participations (ex FSI), MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé et la société Pélican Venture SAS détiennent de concert, au 12 juillet 2013, 9 382 537 actions GROUPE GORGE représentant 12 128 820 droits de vote, soit 73,69% du capital et 78,34% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bpifrance Participations (ex FSI) (*)	1 069 519	8,40%	1 069 519	6,91%
Pelican Ventures	7 831 432	61,51%	10 552 665	68,16%
Raphaël Gorgé	366 367	2,88%	366 367	2,37%
Jean-Pierre Gorgé	115 219	0,9%	140 269	0,91%
Total famille Gorgé	8 313 018	65,29%	11 059 301	71,43%
Total concert	**9 382 537**	**73,69%**	**12 128 820**	**78,34%**

Ce concert résulte d'un protocole d'investissement conclu entre Bpifrance Participations (ex FSI), MM. Jean-Pierre et Raphaël Gorgé et la société par actions simplifiée Pélican Venture (Cf. D&I 211C2233 du 14 décembre 2011).